



Coupure d'eau : cause fuite sur la voie publique

Par **doudou**, le **28/05/2010** à **21:59**

Bonjour,

Peut-on couper l'eau à une personne à cause une fuite sur la voie publique, mais circuit privé ? vers qui me diriger ? commune et syndicat des eaux se déchargent.

Par **amajuris**, le **29/05/2010** à **20:24**

bonsoir,

adressez vous au propriétaire de l'installation privative, lui seul peut intervenir.

si c'est vous êtes le propriétaire c'est à vous de faire les réparations à vos frais plus le dédommagement des dégâts éventuels causés au domaine publique.